

# Plus forts que jamais

CONTINUONS À BÂTIR



**BUDGET  
2024-2025**

New Brunswick  
Nouveau Brunswick

## **Budget de 2024–2025**

### **Publié par :**

Ministère des Finances et du Conseil du Trésor  
Province du Nouveau-Brunswick  
Case postale 6000  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
E3B 5H1  
Canada

Internet : [www.gnb.ca/finances](http://www.gnb.ca/finances)

Le mardi 19 mars 2024

### **Couverture :**

Bureau du Conseil exécutif, Communications gouvernementales (n° 23-00997)

### **Traduction :**

Bureau de traduction, Service Nouveau-Brunswick

### **Impression et reliure :**

Services d'imprimerie, Service Nouveau-Brunswick

ISBN 978-1-4605-3788-6 (édition imprimée bilingue)

ISBN 978-1-4605-3790-9 (PDF : édition en français)

ISSN 0833-5680

Imprimé au Nouveau-Brunswick



Pensez à recycler!

## Table des matières

Introduction .....	1
Situation économique et financière.....	2
Soins de santé publique fiables.....	3
Dynamiser l'activité dans le secteur privé.....	8
Croissance de la population et rétention .....	8
Transition vers une énergie propre .....	9
Foresterie et produits de la mer .....	10
Tourisme.....	11
Communautés dynamiques et viables .....	11
Collectivités sûres .....	12
Soutien aux populations vulnérables .....	13
Un logement pour tous .....	16
Bâtir un meilleur système d'éducation.....	19
Finances publiques viables .....	21
Conclusion.....	23
Annexe : Résumé budgétaire.....	24

## Introduction

Monsieur le président, j'ai le privilège de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour présenter notre budget, celui-ci sera le sixième budget équilibré consécutif de notre gouvernement.

Notre budget dresse un plan responsable qui appuie les gens du Nouveau-Brunswick. En outre, notre budget prévoit des investissements importants dans les soins de santé qui profiteront à tous.

Le vent de renouveau qui souffle sur le Nouveau-Brunswick annonce un avenir prometteur. Les investissements du secteur privé fleurissent, les possibilités d'emploi abondent et plus de gens que jamais choisissent de s'établir ici.

Nous avons fait face à d'importants défis liés à l'inflation, principalement en raison des dépenses imprudentes du gouvernement fédéral et de sa taxe punitive sur le carbone. Mais malgré cela, partout au Nouveau-Brunswick, je constate l'optimisme des gens quant à leur avenir et leur détermination à bâtir un avenir encore plus prometteur pour leurs enfants et leurs petits-enfants.

Il n'y a pas si longtemps, la croissance économique et démographique était faible et les finances publiques étaient non viables. Aujourd'hui, nous affichons une économie bien plus prospère, un grand potentiel de croissance, un essor démographique sans précédent et des finances publiques viables.

Nous avons réussi à réduire la dette nette d'environ deux milliards de dollars, ce qui nous a permis d'investir davantage dans les services publics dont la population du Nouveau-Brunswick a besoin et auxquels elle est en droit de s'attendre. En effet, nous avons accru nos investissements dans des secteurs primordiaux, comme la santé, l'éducation et le développement social.

Entre le dépôt de notre premier budget et notre mise à jour du troisième trimestre de 2023–2024, les dépenses globales ont augmenté de 27 %, un taux supérieur à l'incidence combinée de la croissance de la population et de l'inflation.

Nous avons également accordé plus de 370 millions de dollars d'allègements fiscaux aux contribuables du Nouveau-Brunswick.

Et ce, tout en réalisant des excédents tous les ans depuis notre arrivée au pouvoir. En outre, nous l'avons accompli malgré la pandémie qui a sévi à l'échelle mondiale, l'inflation élevée, et la demande accrue de services en raison de l'accroissement de la population.

C'est en gardant le cap sur une gestion budgétaire rigoureuse et en tenant compte de la santé financière à long terme du Nouveau-Brunswick pour les générations futures que nous y sommes arrivés.

Notre province est plus forte que jamais. Mais il y a encore beaucoup de travail à accomplir. C'est pourquoi le budget d'aujourd'hui s'inscrit dans la continuité du travail que nous avons entrepris collectivement et prévoit des investissements clés pour aider encore davantage les gens du Nouveau-Brunswick.

Alors que nous poursuivons sur notre lancée, nous investissons de plus en plus dans des projets porteurs, qui nous permettront d'améliorer les résultats et de préparer un avenir prospère pour tous.

## **Situation économique et financière**

Monsieur le président, en plus des nombreux défis qui se dressent à l'horizon, nous devons maintenant nous attaquer aux défis liés à la croissance.

Au cours des cinq dernières années, la population a bondi de plus de 64 000 personnes. En comparaison, il s'était écoulé 37 ans auparavant pour connaître une telle croissance. De surcroît, l'âge médian a diminué pour la deuxième année consécutive et s'établit à 45,4 ans, soit le même qu'en 2016.

En 2023, 386 500 personnes occupaient un emploi, ce qui signifie que le taux d'emploi a atteint de nouveau un sommet inégalé pour la deuxième année de suite. Le Nouveau-Brunswick a affiché la plus forte croissance au pays l'année dernière au chapitre des investissements en construction de bâtiments résidentielles et non résidentielles.

Par ailleurs, les pressions inflationnistes s'atténuent. La Banque du Canada a laissé son taux directeur inchangé et les analystes économiques s'attendent à des baisses de taux d'intérêt cette année. Les hausses précédentes continueront toutefois à se faire sentir sur les perspectives économiques et on s'attend à ce que cela entraîne un ralentissement économique au Nouveau-Brunswick.

Le ministère des Finances et du Conseil du Trésor prévoit une croissance du PIB réel de 0,7 % en 2024.

D'autres renseignements sur les perspectives économiques du Nouveau-Brunswick sont fournis dans le document intitulé *Perspectives économiques 2024-2025*.

Monsieur le président, en 2024-2025, l'excédent prévu est de 41 millions de dollars. Le plan financier que je présente aujourd'hui tient compte des contextes économiques et financiers actuels et prévoit des investissements importants dans les secteurs prioritaires.

Les recettes en 2024–2025 devraient s'élever à 13,3 milliards de dollars, une augmentation de 4,7 % par rapport à nos prévisions du troisième trimestre de 2023–2024. L'aperçu des recettes tient compte de la récente trajectoire de croissance et vise à minimiser les écarts budgétaires en cours d'exercice comme ceux constatés lors des mises à jour financières ces dernières années.

Selon les prévisions, les dépenses atteindront 13,3 milliards, soit une augmentation de 6,4 % par rapport aux projections du troisième trimestre 2023–2024. Notre gouvernement investit des sommes considérables dans les soins de santé, l'éducation, l'aide aux populations vulnérables, le logement et le soutien à la transition vers une économie plus verte.

Monsieur le président, nous continuons d'appliquer une analyse comparative selon le genre+ aux mesures énoncées dans ce budget et nous menons toujours les discussions en publiant les résultats de cette analyse. Je suis fier du rôle de chef de file qu'assume notre gouvernement dans la publication de cette analyse, car celle-ci aide à nourrir les réflexions et à éclairer la prise de décisions durant le processus budgétaire annuel.

## **Soins de santé publique fiables**

Monsieur le président, si la croissance démographique est synonyme de potentiel, elle entraîne aussi des défis dans la gestion de notre système de santé.

Le vieillissement et l'accroissement de la population ont créé une demande jamais vue auparavant. De toute évidence, le statu quo n'est plus une solution viable.

Les gens du Nouveau-Brunswick sont en droit de s'attendre à un système de santé publique adapté aux besoins de la population, offrant les services en temps opportun.

Si nous voulons mettre à profit les progrès réalisés au cours des dernières années, nous devons transformer la prestation des soins de santé dans la province. Par ailleurs, nous adoptons diverses mesures en ce sens en conformité avec les recommandations formulées par les médecins, le personnel infirmier et d'autres professionnels de la santé.

Après nous être penchés sur la stabilisation des soins de santé et la création d'un système plus efficace, nous avons établi des mesures claires et un calendrier ambitieux pour donner de meilleurs résultats aux gens du Nouveau-Brunswick, en nous fondant sur notre plan d'action *Stabilisation des soins de santé : Un appel à l'action urgent*.

En outre, le Conseil de collaboration du système de santé a été conçu de façon à miser sur la collaboration en adoptant une perspective tenant compte de l'ensemble de la province au moment d'évaluer les besoins dans le système de santé, qu'il s'agisse d'investissements futurs ou d'autres occasions à saisir.

Toutes ces avancées doivent néanmoins être accompagnées d'investissements qui pourront mener à de meilleurs services et à des résultats de santé plus satisfaisants. Le budget 2024–2025 nous permet de continuer à investir dans la stabilisation des soins de santé, mais il prépare également le terrain pour un nouveau système plus innovant, axé sur le patient, qui permettra aux gens du Nouveau-Brunswick d'accéder rapidement aux soins de santé quand ils en ont besoin.

Le budget d'aujourd'hui prévoit des investissements de près de 3,8 milliards dans notre système de santé. Il s'agit d'une augmentation d'un milliard de dollars comparativement au budget 2018–2019 et d'une hausse de 38 % en seulement six ans.

Monsieur le président, les effets combinés de l'accroissement de la population et du climat inflationniste élevé accentuent la pression des coûts dans notre système de santé. Les régies régionales de santé ont respecté leur budget et ont restreint au maximum leurs coûts, mais nous devons tout de même leur fournir les ressources nécessaires pour faire face à ces pressions. Le budget 2024–2025 prévoit donc la somme de 70 millions afin de contribuer à atténuer ces pressions et à stabiliser le système.

Pour bâtir un système de santé qui accorde la priorité au patient, nous devons concevoir des outils qui permettront de faire le lien entre les dossiers des patients dans l'ensemble du continuum de soins. Nous devons améliorer la communication entre les cliniciens et normaliser les pratiques exemplaires et l'application de normes de soins.

Monsieur le président, la technologie jouera un rôle majeur dans la transformation de la prestation de soins au Nouveau-Brunswick. C'est pourquoi le budget 2024–2025 prévoit plus de 22,9 millions de dollars pour entreprendre divers projets technologiques, lesquels aboutiront à un meilleur accès aux services de soins de santé. Parmi les investissements, mentionnons notamment :

- 10 millions de dollars pour la création d'une solution d'information clinique normalisée;
- 6,9 millions de dollars pour les solutions Lien Santé NB et eVisitNB qui offrent un accès rapide aux soins pour les personnes qui n'ont pas de fournisseur de soins de santé primaires;
- 2,1 millions de dollars pour la création de dossiers électroniques de soins des patients à Ambulance Nouveau-Brunswick;
- 2 millions de dollars pour moderniser les dossiers médicaux électroniques utilisés par les centres de santé communautaire;
- 1,4 million de dollars pour l'application MaSantéNB afin d'améliorer l'accès aux renseignements personnels sur la santé;

- 545 000 dollars pour SeamlessMD, application numérique qui facilite la communication avec les patients et leurs familles, de la consultation en vue d'une opération jusqu'au suivi postopératoire.

En plus de financer ces solutions technologiques qui sont la promesse d'un meilleur accès aux soins, notre gouvernement transforme la prestation des soins de santé dans les communautés. Le budget 2024–2025 comprend 20 millions de dollars pour élargir les pratiques collaboratives au sein des soins de santé primaire.

On s'attend à ce que ces pratiques garantissent l'accès à des soins primaires dans les cinq jours ouvrables et fournissent une solution de rechange aux consultations aux urgences.

En outre, le budget d'aujourd'hui comprend une somme additionnelle de 562 000 \$ pour élargir les services de sage-femme de plus en plus recherchés à Fredericton, ainsi que pour les offrir dans deux autres communautés du Nouveau-Brunswick.

Monsieur le président, en raison du vieillissement de la population et de la disponibilité insuffisante des salles d'opération, les listes d'attente s'allongent, dont celles pour les opérations de la cataracte. En optimisant notre capacité à fournir ces services en dehors d'un hôpital, nous libérons des salles pour d'autres opérations. Le budget 2024–2025 prévoit 7,1 millions de dollars pour financer des ententes avec des centres d'opération de la cataracte dans toute la province.

À ce jour, ce modèle nous a permis d'effectuer environ 6 000 opérations dans les nouvelles cliniques de Fredericton, Bathurst et Miramichi. L'innovation dont nous faisons preuve dans la prestation de soins de santé nous permet non seulement d'offrir une meilleure vision aux gens qui en ont besoin, mais elle réduit le risque de chutes et de blessures chez les personnes âgées.

Par ailleurs, l'intensification de la crise de santé mentale exige que nous mettions en place une nouvelle solution, et nous agissons en ce sens.

Nous avons réduit les temps d'attente de 60 % grâce à la thérapie à séance unique. La nouvelle ligne d'écoute pour les personnes aux prises avec des problèmes de dépendance, de jeu ou de santé mentale est de plus en plus utilisée : en décembre, nous avons reçu 2 000 appels contre 400 en avril, au moment du lancement de la ligne d'écoute. Nous avons aussi affecté de nouvelles ressources aux services d'urgence afin d'aider les équipes à offrir des soins spécialisés aux patients qui vivent un événement traumatisant ou traversent une période de crise.

Si nous pouvons être fiers des progrès accomplis, nous savons qu'il reste encore du travail à faire.



Le budget 2024–2025 comprend une augmentation de 7 millions de dollars pour l'offre de services en matière de santé mentale et de toxicomanie. Cette somme servira notamment à :

- créer des places supplémentaires au Centre de réadaptation en toxicomanie de Miramichi;
- couvrir les coûts de démarrage d'un centre de réadaptation en résidence pour patients hospitalisés de 50 lits;
- augmenter le financement des services de défense des malades psychiatriques;
- mettre sur pied trois programmes de prestation de services intégrés destinés aux Premières Nations;
- mettre davantage l'accent sur les services externes de sevrage visant les troubles de l'usage de l'alcool;
- mieux répondre aux besoins des enfants et des jeunes hospitalisés en psychiatrie, comme l'exige la nouvelle *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes*;
- mettre en place d'autres mesures de soutien pour traiter la dépression résistante au traitement;
- accroître le financement du centre pour adolescents de Portage Atlantique;
- fournir du financement pour soutenir le service 9-8-8, ligne téléphonique de prévention du suicide et d'aide en cas de crise.

Monsieur le président, notre plan d'action vise également l'augmentation du nombre d'infirmières et d'infirmiers et de médecins.

Quiconque entreprend sa première année d'études postsecondaires dans un programme en sciences infirmières est assuré de trouver un emploi. Nous avons d'ailleurs réduit le temps de formation en instaurant un nouveau programme de baccalauréat en sciences infirmières de seulement trois ans à l'Université du Nouveau-Brunswick, campus de Saint John. Nous avons également créé 100 places supplémentaires en sciences infirmières en partenariat avec l'Université Beal, dans le Maine. Et l'année dernière, nous avons inauguré une nouvelle trajectoire de formation qui offre aux infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés (IAA) et aux préposés aux services de soutien à la personne (PSSP) l'occasion de compléter leur formation en soins infirmiers pour faire avancer leur carrière.

Grâce à toutes ces mesures, notre gouvernement est en voie de doubler les possibilités de formation en sciences infirmières.

Nous avons augmenté la probabilité que les médecins nouvellement formés restent au Nouveau-Brunswick en rapatriant dix places en médecine de l'Université Memorial et en ajoutant quatre places supplémentaires à Moncton. Le nombre de places en médecine financées par le gouvernement provincial s'élève maintenant à 74, et le nombre de médecins a connu une augmentation nette de 125 depuis notre arrivée au pouvoir.

Le budget 2024–2025 prévoit 1,4 million de dollars pour financer des initiatives supplémentaires d'attraction, de recrutement et de marketing, ainsi que des programmes visant à inciter les candidates et candidats nationaux et internationaux à choisir le Nouveau-Brunswick pour poursuivre leurs objectifs de carrière. Nous travaillerons aussi à réduire le nombre de postes vacants en soins infirmiers par l'entremise d'un programme incitatif pour des postes difficiles à pourvoir.

Nos efforts en matière de recrutement et de maintien en poste ont abouti à une augmentation nette de 155 infirmières et infirmiers embauchés et ont permis de réduire de 187 le nombre de postes vacants, qui s'élève désormais à 567.

Monsieur le président, le cancer est la principale cause de mortalité; 43 % des gens sont susceptibles de recevoir un diagnostic de cancer au cours de leur vie. Et compte tenu du vieillissement et de l'accroissement de la population, on s'attend à une augmentation du nombre de nouveaux cas de cancer. Mais grâce à des programmes de dépistage pour l'ensemble de la population, nous pouvons commencer les traitements plus tôt, améliorer les résultats pour les patients et réduire le recours à des traitements intensifs ainsi qu'à des ressources de santé supplémentaires.

Le budget 2024–2025 prévoit 2,9 millions de dollars pour soutenir les programmes de dépistage du cancer du côlon, du poumon et du col de l'utérus causé par le VPH, et financer les médicaments oncologiques.

En outre, j'ai le plaisir d'annoncer que nous élargissons les services de dépistage du cancer du sein pour inclure les femmes âgées de 40 à 49 ans. Cette mesure permettra à plus de 50 000 femmes de se procurer ces services, et nous préviendrons ainsi des décès supplémentaires causés par le cancer du sein, grâce au dépistage précoce.

Monsieur le président, notre gouvernement met en place des ressources supplémentaires en réponse à un incident survenu en 2022, alors qu'une personne cherchait à obtenir des services auprès du Programme de soins aux victimes d'agression sexuelle (SANE). Le budget présenté aujourd'hui comprend la somme de 2,1 millions de dollars pour veiller à ce que les survivantes et survivants de violence sexuelle ou conjugale reçoivent les soins appropriés. Ce soutien permettra de poursuivre nos efforts visant à l'obtention de résultats positifs pour les patients en leur fournissant des soins tenant compte des traumatismes, ainsi qu'en améliorant le processus d'enquête des forces de l'ordre et d'assurer l'équité des procédures judiciaires.

Monsieur le président, le vapotage chez les jeunes demeure une préoccupation majeure dans la province. Près de 13 % des élèves du secondaire au Nouveau-Brunswick déclarent vapoter quotidiennement. Des études montrent que les jeunes sont sensibles aux prix et qu'ils sont moins susceptibles de commencer à vapoter lorsque ceux-ci augmentent. Nous avons déjà mis en œuvre une interdiction des produits de vapotage aromatisés et nous comptons renforcer l'application de la loi à ce chapitre.

À titre de mesure complémentaire, j'ai le plaisir d'annoncer que notre gouvernement a l'intention de conclure un accord de coordination de la taxation des produits de vapotage avec le gouvernement fédéral. Toutes les territoires et provinces n'imposant pas de droits d'accise sur les produits de vapotage ont d'ailleurs manifesté leur intention de conclure de tels accords. Le Nouveau-Brunswick fera partie de la deuxième vague de provinces et territoires participants. La date de mise en œuvre des droits d'accise dans le cadre de cet accord de coordination est prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Aux termes de cet accord, le gouvernement fédéral sera responsable de l'administration et de l'application du régime coordonné des droits sur le vapotage. En plus du droit d'accise fédéral actuel, un taux de droit d'accise provincial s'appliquera, soit 1 \$ par deux millilitres ou grammes, ou une fraction de cette quantité, pour les dix premiers millilitres ou grammes de substance de vapotage, et 1 \$ par dix millilitres ou grammes, ou une fraction de cette quantité, pour toute quantité supplémentaire. Le droit d'accise est calculé selon la quantité de substance de vapotage dans chaque produit de vapotage.

## **Dynamiser l'activité dans le secteur privé**

Monsieur le président, grâce à notre programme favorable à la croissance, nous avons dynamisé l'activité dans le secteur privé du Nouveau-Brunswick. La province connaît une croissance démographique record. L'emploi et les exportations ont atteint de nouveaux sommets et les investissements du secteur privé ont atteint une valeur inégalée depuis 2008.

Pour maintenir cet élan, nous devons continuer à faire ce qu'il faut pour stimuler notre économie en misant sur la croissance démographique et la transition vers un secteur énergétique plus propre, et en tirant profit de la richesse de nos ressources naturelles traditionnelles.

## **Croissance de la population et rétention**

La capacité du Nouveau-Brunswick à faire croître sa population a été l'un des grands facteurs de notre récente prospérité économique. Les gains réalisés les cinq dernières années équivalent à peu près à l'ajout d'une ville de la taille de Fredericton. Grâce à cet afflux, l'emploi pourra atteindre de nouveaux sommets, les investissements seront en hausse et nous pourrons renforcer notre capacité à accroître nos exportations.

Afin de mettre à profit cet essor, le budget prévoit une somme de 3,4 millions de dollars destinée aux différents volets d'immigration. Cette somme permettra d'épauler les organismes sans but lucratif qui outillent les nouveaux arrivants en leur offrant de la formation linguistique et des services de soutien.

Ce financement permettra de poursuivre les investissements dans un fonds entrepreneurial destiné à aider les nouveaux arrivants à démarrer une entreprise au Nouveau-Brunswick.

Il faut faciliter le recrutement et la rétention des particuliers instruits à l'étranger. C'est pourquoi nous prendrons des mesures supplémentaires afin de simplifier l'agrément des travailleurs formés à l'étranger dans les professions réglementées qui veulent intégrer le marché du travail dans leur domaine.

### **Transition vers une énergie propre**

Monsieur le président, les changements climatiques et l'impératif de décarbonisation transforment profondément la façon dont nous produisons et consommons l'énergie. Cette transformation a le potentiel de créer d'importants débouchés économiques pour le Nouveau-Brunswick.

Pour emboîter le pas à ce mouvement, notre gouvernement a publié sa stratégie énergétique, intitulée « *Une énergie propre pour propulser notre économie et le monde entier – Notre voie à suivre jusqu'en 2035* ». L'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre, et ce, de jusqu'à 43 % d'ici 2035.

Le budget 2024–2025 prévoit 50 millions de dollars pour poursuivre le Programme éconergétique amélioré. Grâce à ce programme géré par Énergie NB, les ménages admissibles dont le revenu combiné est de moins de 70 000 \$ recevront gratuitement des services d'étanchéisation et d'isolation, ainsi que des thermopompes. Cette somme contribuera à réduire la consommation d'énergie et à accélérer l'élimination des plinthes électriques et du chauffage au mazout.

Une somme additionnelle de 5 millions de dollars est versée au Fonds d'efficacité énergétique afin de promouvoir l'efficacité énergétique des combustibles non électriques et d'aider les Premières Nations, les organisations sans but lucratif ainsi que les personnes et les familles à faible revenu.

La demande d'énergie devrait presque doubler d'ici dix ans, nous devons nous y préparer dès maintenant. Nous estimons que la croissance dans le secteur des nouvelles technologies nucléaires, en particulier les petits réacteurs modulaires, sera essentielle pour répondre à la demande et décarboner notre réseau énergétique. Le budget comprend une somme de 12,5 millions de dollars, qui servira à préparer le site à la centrale nucléaire de Point Lepreau et à faciliter les démarches dans le cadre d'un processus complexe d'approbation réglementaire. Ce processus complexe veille à ce que l'énergie nucléaire, une énergie propre et sans émission, soit produite en toute sécurité au profit des futures générations de Néo-Brunswickoises et de Néo-Brunswickois.

Monsieur le président, le Fonds pour les changements climatiques est un formidable levier pour aider les ministères et les organismes lors de la mise en œuvre du Plan d'action sur les changements climatiques 2022–2027. Notre gouvernement a choisi d'adopter le filet de sécurité fédéral sur la tarification du carbone, mais ce faisant, a perdu une source de revenus réservée au financement de projets.

Malgré cela, j'ai le plaisir de réaffirmer notre volonté à lutter contre les changements climatiques. Le budget 2024–2025 comprend une somme de 47 millions de dollars pour concrétiser les engagements du Plan d'action sur les changements climatiques.

### **Foresterie et produits de la mer**

Monsieur le président, les ressources naturelles du Nouveau-Brunswick représentent une opportunité économique notable. Elles jouent un rôle essentiel dans le développement économique des régions rurales et favorisent les possibilités de croissance des exportations dans le monde entier.

En investissant dans la protection et la promotion de nos ressources naturelles, nous contribuerons à assurer la viabilité et la croissance à long terme du secteur.

Une somme de 6,3 millions de dollars est prévue pour investir dans l'équipement et la formation en matière de lutte contre les incendies de forêt, un investissement indispensable pour faire face aux effets à venir des changements climatiques. Compte tenu de notre expérience à la suite du récent incendie qui a touché la région du lac Stein l'été dernier, nous allouons également 3,9 millions de dollars pour aider les collectivités et les particuliers pour les aider à se préparer aux feux de forêt.

La gestion continue de nos forêts contribuera aussi à la viabilité à long terme de cet important secteur économique. Le budget 2024–2025 prévoit 1,7 million de dollars pour les activités sylvicoles à l'appui de notre stratégie forestière. Grâce aux efforts déployés dans la gestion active de notre approvisionnement en bois, nous serons en mesure d'accroître les possibilités d'investissement du secteur privé dans les scieries de la province.

Monsieur le président, le secteur des poissons et des fruits de mer contribue largement à l'économie provinciale. En effet, les exportations de produits de la mer ont généré 1,7 milliard de dollars en 2023 et ce secteur procure du travail à des milliers de personnes dans de nombreuses communautés rurales, côtières et autochtones au Nouveau-Brunswick.

Une somme de 4 millions de dollars est prévue au budget 2024–2025 pour soutenir le secteur de l'aquaculture et des pêches au Nouveau-Brunswick. Cette somme favorisera les investissements dans les infrastructures, stimulera l'innovation et permettra à

l'industrie de s'adapter aux exigences du marché. Plus encore, elle contribuera à ce que les produits de la mer du Nouveau-Brunswick continuent d'être reconnus dans le monde entier pour leur grande qualité et leur exploitation durable.

Nous attachons également une grande importance à notre secteur de l'agriculture, et nous avons donc prévu des investissements dans le budget qui profiteront au secteur de l'élevage. Nous allons notamment renforcer notre capacité à détecter les menaces de maladies comme la grippe aviaire et la peste porcine africaine.

## **Tourisme**

Monsieur le président, le taux de fréquentation des parcs provinciaux ne cesse de croître. Plus d'un million de visites ont été enregistrées au cours de l'été dernier seulement. Nous exploitons les parcs Sugarloaf, Mactaquac et Mont-Carleton à l'année et proposons des programmes éducatifs dans l'ensemble des parcs. Au vu de la demande accrue et de l'élargissement des programmes, le budget 2024-2025 prévoit la somme de 586 000 dollars pour soutenir les activités des parcs et nous permettre de continuer d'y offrir une expérience de renommée mondiale.

En plus d'assurer l'exploitation de nos parcs existants, nous avons repris les rênes du Parc provincial du sentier Fundy, qui fait désormais partie de notre portefeuille. Le budget 2024-2025 comprend donc 2,9 millions de dollars en vue d'appuyer les activités opérationnelles de ce parc. Les investissements consentis pour l'entretien et l'exploitation du parc en question, ainsi que pour l'amélioration de l'expérience des visiteurs, nous permettrons de prolonger l'expérience de la promenade du sentier Fundy, de St. Stephen à Riverview, et d'inviter les visiteurs à séjourner plus longtemps dans la région.

## **Communautés dynamiques et viables**

Monsieur le président, nos communautés sont en pleine croissance. Cet essor génère de nouvelles possibilités partout dans la province et nos gouvernements locaux sont bien placés pour en tirer parti. D'ailleurs, ils jouent un rôle essentiel dans le maintien des progrès que nous avons accomplis ces dernières années à l'égard du développement de communautés dynamiques et viables.

Par l'intermédiaire de la réforme de la gouvernance locale, notre gouvernement a entamé un changement transformationnel quant à la façon dont nous concevons et gérons nos communautés.

Nous avons réalisé de grands progrès au cours d'une période relativement brève, et il est important de maintenir l'élan instauré par le processus de réforme.

Le budget 2024–2025 prévoit une somme de 4,7 millions de dollars pour aider les gouvernements locaux et les commissions de services régionaux à gérer leurs nouvelles responsabilités et à assurer le niveau de service auquel s’attend la population.

Monsieur le président, l’entretien adéquat de notre réseau routier renforce les liens que nous tissons entre nos communautés au fil de nos déplacements dans la province. C’est pourquoi le budget 2024–2025 injectera 2,8 millions de dollars supplémentaires dans le programme d’entretien en été. Grâce à cet investissement, nous pourrions élargir notre programme de gestion de la végétation et lutter contre les effets des cycles fréquents de gel et de dégel sur les routes touchées. Une autre somme de 1,5 million de dollars sera consacrée à l’élargissement de notre programme de marquage routier.

Monsieur le président, les secteurs des arts et du sport au Nouveau-Brunswick jouent un rôle essentiel dans le maintien de communautés dynamiques et viables : ils font la promotion de notre province comme destination culturelle, en plus de contribuer à attirer les touristes et d’encourager un mode de vie sain.

Le budget 2024–2025 prévoit 1,9 million de dollars pour offrir des subventions et des bourses aux artistes, aux musiciens et aux organisations musicales du Nouveau-Brunswick, par l’entremise du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick et de Music/MusiqueNB. De plus, la somme de 1 million de dollars sera allouée au Fonds en fiducie pour l’avancement du sport afin de mettre en place des initiatives de loisirs et de vie active dans les communautés.

### **Collectivités sûres**

Monsieur le président, notre gouvernement sait qu’avoir un endroit sûr où vivre est essentiel pour se sentir réellement chez soi. La demande en services de sécurité publique ne cesse de croître.

Le budget 2024–2025 prévoit la somme de 6,6 millions de dollars en vue de remédier aux pressions exercées par la croissance démographique, qui se traduit par une hausse de la demande en examens de conduite et en services d’inspection et d’application de la loi, ainsi que par une augmentation de la charge de travail des tribunaux et du nombre de détenus dans les établissements correctionnels. Une somme additionnelle de 5,3 millions de dollars sera allouée pour aider à rendre nos collectivités plus sûres.

Monsieur le président, nous nous efforçons non seulement de rendre nos collectivités plus sûres, mais aussi de rendre l’accès au système de justice plus rapide. Nous cherchons à créer un nouveau modèle de règlement des affaires de protection de l’enfance qui s’appuiera sur les réussites du modèle manitobain. En adoptant une approche moins accusatoire, nous nous attendons à ce que les agentes et agents d’audience puissent résoudre plus de la moitié des affaires sans tenir d’audience devant

un juge. Cette approche bénéfique pour les enfants vulnérables et leur famille permettra en outre d'améliorer l'accès à la justice dans les affaires de droit de la famille qui ne relèvent pas de la protection de l'enfance.

Nous investissons également davantage dans l'aide juridique. Nous pourrions ainsi régler un quart des accusations criminelles avant même qu'un procès ne soit prévu, et un autre quart avant la date du procès. Par conséquent, les temps d'attente pour une comparution seront réduits et la reddition de comptes devant la Cour provinciale se fera plus rapidement.

En outre, des postes d'aides judiciaires autochtones seront créés afin d'aider les Autochtones à s'y retrouver dans le système de justice pénale, qu'ils soient accusés d'un crime ou soient victimes d'un crime.

À la demande de chefs des Premières Nations, nous continuerons à soutenir les communautés des Premières Nations en accordant 1,6 million de dollars au Mi'gmaq Peacekeeping Program, soit le programme des gardiens de la paix mi'gmaq. Ce programme communautaire offrira une solution de rechange à l'approche axée sur l'application de la loi, plus courante, en sécurité publique. L'accent sera mis sur l'intervention précoce, la dissuasion, la désescalade et le renforcement des relations.

Veiller à la sécurité de nos collectivités signifie veiller à la disponibilité des premiers intervenants. Dans de nombreuses collectivités, les services de protection contre les incendies reposent sur la participation de bénévoles.

Notre gouvernement proposera des modifications à la *Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick* afin d'offrir de nouveaux crédits d'impôt personnels non remboursables aux pompiers volontaires et aux bénévoles de recherche et sauvetage admissibles. Cela favorisera le recrutement et le maintien en poste et permettra de souligner la contribution de ces précieux premiers intervenants. Ces crédits d'impôt entreront en vigueur pour l'année d'imposition 2024.

## **Soutien aux populations vulnérables**

Monsieur le président, les mesures adoptées par le gouvernement continuent d'avoir des répercussions positives sur l'aide apportée aux gens du Nouveau-Brunswick.

Nous savons que de nombreux travailleurs et familles du Nouveau-Brunswick sont confrontés à l'augmentation du coût de la vie et qu'ils n'ont pas eu droit à d'autres programmes de soutien du gouvernement.

Grâce à la Prestation pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick, les travailleurs et familles admissibles bénéficieront d'un versement unique non imposable de 300 \$ qui leur apportera un certain soulagement financier.



À ce jour, nous avons reçu plus de 35 000 demandes et plus de 7 millions de dollars en paiements ont été approuvés.

Nous savons à quel point il est important de joindre les deux bouts. Cette prestation, ainsi que les autres mesures d'abordabilité que nous avons mises en place, devrait contribuer à atténuer certaines des pressions financières auxquelles les gens du Nouveau-Brunswick font face.

Nous avons augmenté les taux d'aide sociale, aidé les clients à conserver une plus grande proportion de leurs gains lors de leur transition vers le marché du travail et réduit les récupérations préjudiciables. Nous avons également indexé les prestations à l'inflation.

Le budget 2024–2025 témoigne encore une fois de notre engagement à indexer les taux d'aide sociale en fonction de l'inflation. Ainsi, les taux d'aide sociale augmenteront de 3,6 % au titre du Programme d'assistance transitoire et du Programme de prestations prolongées. Cela représente une somme additionnelle de 7,3 millions de dollars qui profitera à près de 26 000 ménages uniques au Nouveau-Brunswick.

Par ailleurs, nous avons créé un nouveau supplément de 200 \$ par mois pour les ménages bénéficiaires de l'aide sociale et les clients des Services d'engagement jeunesse. Cela représente une somme de 51 millions de dollars qui profitera à plus de 33 000 personnes, dont plus de 10 000 enfants.

La proclamation de la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes* il y a déjà de nombreuses semaines marque un jalon important pour le Nouveau-Brunswick. En effet, nous avons remplacé des parties de la *Loi sur les services à la famille* promulguée il y a 40 ans par une loi distincte, qui met l'accent sur l'intérêt supérieur des enfants, des jeunes et des jeunes adultes, ainsi que sur leur protection, leur participation et leur bien-être.

Le budget 2024–2025 prévoit une somme additionnelle de 5,5 millions de dollars pour appuyer la mise en œuvre de la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes*, et d'autres augmentations sont prévues à mesure que la portée élargie de la loi entrera en vigueur.

Monsieur le président, s'il est encourageant de constater que l'âge moyen au Nouveau-Brunswick a reculé, nous demeurons l'une des provinces au pays où la population est la plus âgée. Malgré la croissance démographique positive observée ces dernières années, notre population âgée de 65 ans et plus a augmenté de plus de 26 000 personnes depuis 2019.

Le budget 2024–2025 prévoit 18,7 millions de dollars pour poursuivre les initiatives décrites dans notre plan pour les foyers de soins, qui visent à accroître encore davantage le nombre de lits des foyers de soins dans la province.

Une somme additionnelle de 2 millions de dollars sera investie dans le programme Foyers de soins sans murs pour aider les personnes âgées à demeurer chez elles plus longtemps. Initialement, ce programme a été mis en œuvre comme projet pilote dans quatre sites de la province et, au 1<sup>er</sup> mars 2024, 18 sites ont été approuvés. Nous nous attendons à ce que 10 sites supplémentaires se joignent au programme dans le courant de l'année.

Dans le souci de venir en aide aux familles dont un des conjoints réside dans un foyer de soins, nous avons modifié la politique concernant la contribution du conjoint aux soins en établissement afin que le conjoint à domicile conserve au moins 60 % du revenu du ménage. Concrètement, cela signifie que les conjoints dont le partenaire est soigné en établissement conserveront au total 4 millions de dollars.

Le budget 2024–2025 prévoit également la somme de 7,3 millions de dollars, issue de l'accord de financement pour vieillir dans la dignité entre le Canada et le Nouveau-Brunswick. Cette somme vient appuyer la stabilité des effectifs ainsi que des normes élevées de soins dans les établissements de soins de longue durée, en plus d'assurer le maintien et l'amélioration de l'offre de services de soins résidentiels et communautaires.

Nous sommes toujours aux prises avec des difficultés de recrutement et de maintien en poste dans le secteur des services à la personne, nous devons donc en faire plus pour nous assurer que notre population vulnérable reçoit les soins adéquats. Nous avons d'ailleurs augmenté les salaires dans ce secteur au cours des dernières années afin de contribuer à enrayer ces difficultés.

Le budget d'aujourd'hui prévoit 29,7 millions de dollars pour augmenter le salaire du personnel des services de soutien à domicile, de soutien familial, de placement spécialisé et des soins auxiliaires, et de celui des foyers de soins spéciaux, des foyers de groupe, et des résidences communautaires, en guise de reconnaissance pour leur importante contribution à l'égard des soins prodigués à autrui. Nous investirons 2,2 millions de dollars afin de bonifier les indemnités quotidiennes du personnel de nos établissements résidentiels pour adultes.

Monsieur le président, nous proposerons en outre des modifications à la *Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick* afin d'aider davantage les personnes âgées à faible revenu.

Parmi les mesures de soutien ciblé, un supplément de 200 \$ a été versé aux bénéficiaires de la Prestation pour personnes âgées à faible revenu pour l'année de prestation 2023. Ce supplément sera reconduit en 2024 pour les personnes qui ont droit à la prestation. Les demandes pour la prestation de 2024 seront disponibles le 1<sup>er</sup> avril.

Des modifications législatives seront proposées au cours de la session pour faire passer de façon permanente le taux de base de la Prestation pour personnes âgées à faible revenu de 400 \$ à 600 \$. Le montant sera indexé chaque année à l'Indice des prix à la consommation, et ce, dès l'année de prestation 2025.

Ainsi, nous verserons près de 10 millions de dollars de plus chaque année à environ 45 000 personnes âgées à faible revenu.

Enfin, Monsieur le président, nous proposerons d'autres modifications qui laisseront une plus grande marge de manœuvre au gouvernement pour mettre en place rapidement des programmes administrés à l'échelle de la province. Ces modifications élargiront également l'accès aux données des déclarants de l'Agence du revenu du Canada.

## **Un logement pour tous**

Monsieur le président, la croissance démographique sans précédent, l'évolution des préférences en matière de logement et les pénuries de main-d'œuvre ont mis nos marchés du logement à rude épreuve.

Nous sommes passés d'une stagnation du prix des maisons, d'un faible taux de mise en chantier et d'un taux élevé d'inoccupation des logements locatifs à des conditions du marché qui favorisent généralement les vendeurs et qui mettent certains ménages dans une position vulnérable.

Pour atteindre un niveau de viabilité à long terme, nous devons revenir à des conditions de marché plus équilibrées.

Je suis heureux de constater des progrès à cet égard. La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) signale qu'au cours des deux dernières années, 5 375 unités ont été ajoutées à notre parc de logements. De plus, 5 355 unités supplémentaires sont en cours de construction.

Si le secteur privé peut faire une grande partie du travail, nous avons tout de même un rôle à jouer, et il est important de prendre en compte l'ensemble du spectre du logement.

C'est dans cette optique que nous avons rétabli la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick (SHNB).

En juin, nous avons publié la *Stratégie de logement du Nouveau-Brunswick : Un logement pour tous*, qui prévoit un investissement de 500 millions de dollars sur trois ans. Au cours des six premiers mois qui ont suivi la publication de la stratégie, nous avons investi 150 millions de dollars dans une série d'initiatives visant à atténuer les pressions qui s'exercent sur l'ensemble du continuum du logement.

Le budget 2024–2025 reconnaît le besoin croissant de logements sûrs et abordables, et j’ai le plaisir d’annoncer que nous augmenterons le budget de la Société d’habitation du Nouveau-Brunswick de 68,9 millions de dollars, soit une hausse de 54,1 % par rapport au budget 2023–2024, afin de profiter de l’élan depuis la publication de la stratégie de logement.

Nous réduisons la liste d’attente de la SHNB de 3 000 ménages grâce à un investissement de 22 millions de dollars dans la mise en œuvre d’une prestation d’aide au loyer qui sera versée directement aux familles et aux personnes âgées ayant un besoin impérieux en matière de logement pour des raisons d’abordabilité.

Pour aider à pallier la hausse des loyers dans la province, le budget alloué aux suppléments au loyer sera bonifié de 8,9 millions de dollars, ce qui permettra de financer environ 5 000 suppléments au loyer dans la province.

À cette somme viennent s’ajouter 5,5 millions de dollars, issus de l’Allocation canadienne pour le logement, afin d’aider 1 200 ménages néo-brunswickois de plus cette année. Ces ménages s’ajoutent aux 2 300 ménages ayant bénéficié de cette aide financière depuis 2021. La somme additionnelle de 3,5 millions de dollars sera également fournie par l’intermédiaire de l’Allocation canadienne pour le logement afin d’aider les personnes survivantes de violence fondée sur le genre.

Notre nouvelle banque d’aide au loyer disposera de 3 millions de dollars pour réduire le risque d’expulsion lié aux arriérés de loyers ou aux paiements en souffrance de factures de services publics. Cette aide permettra à 750 ménages locataires d’éviter l’expulsion ou de conserver de nouveaux logements locatifs chaque année.

Monsieur le président, l’un des aspects du continuum de logement auquel nous devons porter une attention urgente est l’augmentation rapide du nombre de sans-abri dans les collectivités de la province. Trop de membres de notre société se retrouvent dans cette situation très regrettable, pour diverses raisons. Le budget 2024–2025 prévoit la somme additionnelle de 11 millions de dollars en financement permanent pour répondre à la crise de l’itinérance au moyen de diverses mesures, dont :

- Fournir du financement opérationnel aux refuges d’urgence de l’ensemble de la province, notamment pour leur permettre d’accueillir davantage de gens pendant les mois d’hiver.
- Élargir les services d’approche professionnels en proposant des interventions de prévention et de déjudiciarisation afin de réduire l’afflux de sans-abri.
- Mettre à contribution les partenaires communautaires par l’intermédiaire de centres pour les sans-abri afin d’offrir un guichet unique d’accès aux services 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

- Créer davantage de logements avec services supervisés et complets pour les sans-abri aux prises avec des problèmes complexes de santé mentale et de toxicomanie.

Monsieur le président, nous investissons également dans le parc de logements publics.

En effet, nous investirons 100 millions de dollars pour construire de nouveaux logements publics dans l'ensemble de la province. Les efforts déployés à ce jour permettront d'entreprendre la mise en chantier de près de la moitié des 380 logements cette année, dont certains devraient être prêts pour accueillir des familles en 2024.

En plus d'agrandir le parc de logements locatifs abordables, nous injectons 2,5 millions de dollars pour appuyer l'aménagement et la réparation de logements locatifs.

Le budget 2024–2025 prévoit également 2,6 millions de dollars pour établir un partenariat avec Habitat pour l'humanité, ce qui aidera plus de familles à faible revenu à accéder à la propriété.

Monsieur le président, depuis les premiers jours de la pandémie, la fonction publique a adopté une approche « Une équipe, un GNB », qui consiste à harmoniser les ressources des différents ministères de façon à répondre aux priorités clés. Cette approche est clairement mise en évidence dans le cadre de nos efforts visant à alléger les pressions exercées sur le marché du logement.

En plus des initiatives susmentionnées qui sont dirigées par la SHNB, le budget 2024–2025 prévoit 20 millions de dollars, par l'intermédiaire de la Société de développement régional (SDR), pour le financement d'infrastructure communautaire afin d'aider les petites communautés à construire de nouvelles infrastructures ou à améliorer les infrastructures existantes. La SDR investira également une somme additionnelle de 2,5 millions pour soutenir les travaux de préparation à la mise en chantier de logements abordables.

Par ces mesures, nous encourageons le développement de nos petites communautés pour les aider à maintenir et à accroître leur assiette fiscale, à favoriser la construction de logements pour la main-d'œuvre et à stimuler l'activité économique dans l'ensemble de la province.

Nous reconnaissons également que nos efforts de rétention des immigrants venus au Nouveau-Brunswick pour faire des études postsecondaires ont porté des fruits. Toutefois, le choix restreint en matière de logements pourrait avoir une incidence sur la décision de venir étudier au Nouveau-Brunswick. C'est pourquoi le budget 2024–2025 prévoit la somme de 12,7 millions de dollars pour améliorer l'offre de logements à l'intention des étudiants postsecondaires au Nouveau-Brunswick.

En outre, afin d'accélérer le rythme de construction des logements, nous devons accroître la main-d'œuvre dans ce domaine. Le budget 2024–2025 prévoit donc la somme de 6 millions de dollars pour remédier à la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur de la construction, par l'entremise du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail.

## **Bâtir un meilleur système d'éducation**

Monsieur le président, la culture de l'apprentissage doit être bien instaurée dès la petite enfance, car c'est ainsi qu'elle peut déboucher sur toute une vie d'apprentissage. En commençant leur parcours éducatif tôt, nos enfants peuvent développer des bases solides, sur lesquelles ils pourront s'appuyer pour réussir à l'école comme dans la vie.

L'augmentation du nombre de places abordables en garderie permet aux enfants de vivre des expériences qui contribueront à les préparer à leurs années scolaires, en plus d'aider les parents à maintenir des liens forts avec leur milieu de travail et à subvenir aux besoins de leur famille. Nous injecterons 7,4 millions de dollars supplémentaires dans ce secteur grâce à l'Accord entre le Canada et le Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada, ce qui portera l'investissement total à 150,7 millions en 2024–2025. Ce financement améliorera l'accès à des places abordables et de qualité dans des garderies désignées partout au Nouveau-Brunswick.

Conscients du rôle important que jouent les garderies à but lucratif dans l'éducation des jeunes enfants, nous continuerons de faciliter la création de places désignées dans le cadre de l'Accord entre le Canada et le Nouveau-Brunswick et à l'extérieur de celui-ci.

La création de places supplémentaires en garderie est indispensable à la réussite de nos enfants. Mais nous devons offrir plus que de simples places : nous devons tenir compte des besoins uniques de nos enfants. La croissance démographique et les diagnostics précoces ont fait augmenter la demande pour des services de soutien préscolaires en autisme.

La prestation des bons services au bon moment peut permettre d'améliorer le fonctionnement des enfants et favoriser leur chance de réussite. Pour répondre à la demande croissante d'interventions précoces, le budget 2024–2025 prévoit donc une somme additionnelle de 4,4 millions de dollars en vue d'aider les enfants atteints de troubles du spectre de l'autisme. Cet investissement devrait permettre de réduire la demande pour des services de soutien plus tard dans le parcours scolaire de ces enfants et favoriser de meilleurs résultats scolaires.

Monsieur le président, la croissance démographique que nous avons connue récemment s'est fait ressentir dans diverses sphères de la société, mais elle n'est nulle part plus tangible que dans le système scolaire. Les inscriptions ont fait un bond d'environ 10 000 au cours des trois dernières années, et cette tendance devrait se poursuivre dans un avenir prévisible.

Même s'il s'agit d'une nette amélioration par rapport à la situation qui avait cours lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, cette croissance n'est pas sans défis. Il nous faut plus de personnel enseignant et scolaire, et plus de places et de services de soutien pour les élèves internationaux.

Le budget 2024-2025 prévoit un financement de 18,6 millions de dollars pour relever les défis associés à la croissance des inscriptions. En outre, nous investirons 24,3 millions de dollars afin de pallier la hausse des coûts de fonctionnement (électricité, transport et autres services) dans nos districts scolaires.

La somme additionnelle de 1,1 million de dollars sera investie pour faire face à l'augmentation des coûts liés à l'ouverture de nouvelles écoles à Fredericton et Moncton en septembre prochain.

Le nombre d'élèves immigrants dans nos salles de classe étant en forte augmentation, le budget d'aujourd'hui prévoit un financement de 2,5 millions de dollars, afin de les aider dans l'acquisition d'une nouvelle langue et dans leur transition vers notre système éducatif.

La croissance démographique combinée aux contrecoups de la pandémie a accentué la nécessité de fournir des services de soutien supplémentaires pour répondre aux besoins des élèves, en particulier de ceux ayant des problèmes de santé mentale ou des difficultés d'apprentissage et de ceux qui sont des nouveaux arrivants au Canada.

Le budget 2024-2025 prévoit une somme de 7,4 millions de dollars pour favoriser la fréquentation scolaire et répondre aux divers besoins des élèves.

Accordant une attention renouvelée au programme d'apprentissage, nous nous affairons à renverser les répercussions du temps d'enseignement perdu pendant de la pandémie sur les résultats scolaires. Le rendement des élèves en littératie et en numératie est à la baisse. Le budget 2024-2025 prévoit la somme de 7,8 millions de dollars pour offrir les mesures de soutien nécessaires au sein des secteurs anglophone et francophone afin d'inverser cette tendance récente et mettre nos élèves sur la voie de la réussite.

Par ailleurs, la population du Nouveau-Brunswick a fait valoir l'importance d'apporter des améliorations dans le secteur anglophone, tant dans le programme d'anglais principal que dans le programme d'apprentissage du français. C'est pourquoi le budget 2024–2025 prévoit la somme de 4,1 millions de dollars pour la mise en œuvre de mesures à plus long terme, comme le recrutement et le maintien du personnel enseignant, l'amélioration de l'enseignement en ligne et le développement du leadership chez les dirigeantes et les dirigeants scolaires.

## **Finances publiques viables**

Monsieur le président, grâce à notre gestion efficace des finances publiques, le Nouveau-Brunswick s'appuie désormais sur des assises plus solides. Notre rigueur nous a permis d'investir davantage dans les secteurs où les besoins étaient les plus criants et de remettre plus d'argent dans les poches des contribuables. Nos décisions ont toujours été prises de manière à relever les défis qui se posaient à nous, sans pour autant sacrifier les besoins des générations futures.

Notre gestion robuste des finances nous a donné la souplesse nécessaire pour jeter les bases d'un changement transformationnel.

L'important redressement qui s'est opéré au Nouveau-Brunswick a d'ailleurs été remarqué par les analystes économiques. Nous sommes passés d'une cote de solvabilité qui risquait d'être abaissée à une cote assortie de perspectives positives. En outre, le directeur parlementaire du budget considère que notre politique budgétaire actuelle est viable à long terme.

Nous avons obtenu des excédents continus et nous avons réduit la dette nette d'environ deux milliards de dollars, la ramenant à un niveau jamais atteint en dix ans. Notre service de la dette publique est inférieur à ce qu'il aurait été autrement, ce qui permet d'atténuer les répercussions des taux d'intérêt à la hausse.

Notre ratio de la dette nette au produit intérieur brut se situe également à son niveau le plus bas en 16 ans et devrait être le moins élevé de toutes les provinces à l'est de la Saskatchewan. La dette nette par habitant a chuté de près de 3 900 \$ depuis 2017–2018 et se situe actuellement à son niveau le plus bas des 12 dernières années.

Ces résultats sont une source de fierté en soi, mais nous avons de plus augmenté considérablement les investissements et réduit les impôts. Les dépenses prévues dans le budget 2024–2025 dépassent de 3,4 milliards de dollars celles prévues dans notre premier budget, une augmentation notable de 35 %.

Nous avons également accordé plus de 370 millions de dollars d'allégements fiscaux aux contribuables du Nouveau-Brunswick.



Le budget présenté aujourd’hui nous permet de continuer à investir dans les priorités des gens du Nouveau-Brunswick. Nous constatons des augmentations importantes dans les soins de santé, le développement social, l’éducation, le développement de la petite enfance, le logement et l’énergie propre.

Notre plan pluriannuel continue de s’inscrire dans la voie de la gestion financière responsable, mais il permet également de surmonter les défis qui accompagnent la croissance. Je tiens à rappeler aux gens du Nouveau-Brunswick que nous avons le devoir de continuer à faire preuve de diligence dans notre gestion des finances publiques.

Le rythme de croissance des recettes des dernières années devrait ralentir, et il ne serait pas viable à long terme de maintenir une telle progression des dépenses. Le plan financier que j’ai présenté aujourd’hui reflète les besoins d’une province en plein essor, tout en tenant compte de la période instable que nous traversons et de la nécessité de poursuivre le cap de responsabilité financière à long terme.

**Plan pluriannuel (en millions \$)**

	<b>Budget 2024-2025</b>	<b>Plan 2025-2026</b>	<b>Plan 2026-2027</b>
<b>Recettes</b>	13 296	13 628	14 024
<b>Dépenses</b>	13 255	13 589	13 994
<b>Excédent (déficit)</b>	41	39	30
<b>(Augmentation) Diminution de la dette nette</b>	(315)	(241)	(270)
<b>Ratio de la dette nette au PIB (pourcentage)</b>	26,7 %	26,0 %	25,6 %

## Conclusion

Monsieur le président, notre gouvernement est fier de ce qu'il a accompli depuis son arrivée au pouvoir.

Nous avons dû composer avec une pandémie qui a sévi à l'échelle mondiale, des poussées inflationnistes et des taux d'intérêt en hausse, sans oublier les défis continus que pose une population en pleine croissance.

Or malgré cette volatilité, nous bâtissons une province plus forte.

Les investissements du secteur privé, les exportations, la croissance de la population et l'emploi ont atteint des niveaux record.

Notre situation financière est meilleure qu'elle ne l'a été depuis plus de dix ans.

Notre politique budgétaire est jugée viable et crée des possibilités d'investissement dans le changement transformationnel.

Le budget 2024-2025 prend en considération la façon d'obtenir des résultats encore plus prometteurs pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Nous investissons de manière à améliorer les résultats dans les soins de santé et l'éducation.

Nous investissons de manière à faire du Nouveau-Brunswick une province plus verte et plus propre.

Nous nous attaquons aux problèmes de logement.

Nous aidons également les membres les plus vulnérables de notre société.

Nous répondons efficacement aux besoins croissants de notre population, sans sacrifier notre avenir financier, grâce à notre gestion rigoureuse des finances publiques.

Les gens du Nouveau-Brunswick peuvent avoir la certitude que nous ne nous détournerons pas des points de faiblesse et que nous continuerons d'agir de façon responsable.

Il reste encore beaucoup à faire : continuons de bâtir un Nouveau-Brunswick plus fort.

Merci.

## ANNEXE : RÉSUMÉ BUDGÉTAIRE

### ÉTAT COMPARATIF DE L'EXCÉDENT OU DU DÉFICIT (en milliers de dollars)

	Exercice se terminant le 31 mars		
	2024	2024	2025
	Prévisions	Révisées	Prévisions
<b>Recettes</b>			
Compte ordinaire.....	11 621 146	12 150 078	12 761 453
Compte de capital.....	42 739	37 162	26 820
Compte à but spécial.....	132 030	164 605	123 986
Organismes de services spéciaux (nettes).....	179 656	148 872	176 537
Gains du fonds d'amortissement.....	217 000	202 400	207 400
<b>Recettes totales</b>	<b>12 192 571</b>	<b>12 703 117</b>	<b>13 296 196</b>
<b>Charges</b>			
Compte ordinaire.....	10 986 109	11 322 683	12 066 835
Compte de capital.....	177 910	197 458	197 862
Compte à but spécial.....	152 927	163 982	152 565
Organismes de services spéciaux (nettes).....	211 251	147 148	175 415
Amortissement des immobilisations corporelles.....	624 075	624 459	662 659
<b>Charges totales</b>	<b>12 152 272</b>	<b>12 455 730</b>	<b>13 255 336</b>
<b>Excédent (Déficit).....</b>	<b>40 299</b>	<b>247 387</b>	<b>40 860</b>

**ÉTAT COMPARATIF DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE**  
(en milliers de dollars)

	<b>Exercice se terminant le 31 mars</b>		
	<b>2024</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
	<b>Prévisions</b>	<b>Révisées</b>	<b>Prévisions</b>
<b>Dettes nettes - Début de l'exercice.....</b>	<b>(11 613 115)</b>	<b>(12 424 624)</b>	<b>(12 362 240)</b>
<b>Changements durant l'exercice</b>			
Excédent (Déficit).....	40 299	247 387	40 860
Investissement dans les immobilisations corporelles.....	(847 642)	(809 462)	(1 018 860)
Amortissement des immobilisations corporelles.....	624 075	624 459	662 659
<b>(Augmentation) Diminution de la dette nette.....</b>	<b>(183 268)</b>	<b>62 384</b>	<b>(315 341)</b>
<b>Dettes nettes - Fin de l'exercice.....</b>	<b>(11 796 383)</b>	<b>(12 362 240)</b>	<b>(12 677 581)</b>
<b>Rapport entre la dette nette et le PIB.....</b>	<b>24,9 %</b>	<b>26,8 %</b>	<b>26,7 %</b>

**RECETTES TOTALES**  
**2024-2025**  
(en milliers de dollars)

<b>MINISTÈRE</b>	<b>COMPTE</b>	<b>COMPTE</b>	<b>COMPTE</b>	<b>ORGANISMES</b>	<b>TOTAL</b>
	<b>ORDINAIRE</b>	<b>DE CAPITAL</b>	<b>À BUT SPÉCIAL</b>	<b>DE SERVICES SPÉCIAUX</b>	
Agriculture, Aquaculture et Pêches.....	12 392	-	-	-	12 392
Assemblée législative.....	680	-	-	-	680
Autres organismes.....	724 221	-	-	-	724 221
Développement social.....	45 029	-	-	-	45 029
Éducation et Développement de la petite enfance.....	175 131	-	65 252	-	240 383
Éducation postsecondaire, Formation et Travail.....	137 661	-	5 116	4 955	147 732
Environnement et Gouvernements locaux.....	3 763	-	34 697	-	38 460
Finances et Conseil du Trésor.....	11 070 309	-	316	-	11 070 625
Gouvernement général.....	20 596	-	-	-	20 596
Justice et Sécurité publique.....	235 688	-	18 027	-	253 715
Opportunités Nouveau-Brunswick.....	6 100	-	-	-	6 100
Ressources naturelles et Développement de l'énergie.....	101 188	50	7 730	-	108 968
Santé.....	166 866	-	1 500	-	168 366
Société d'habitation du Nouveau-Brunswick.....	58 966	50	510	-	59 526
Société de développement régional.....	1 062	-	-	223 835	224 897
Tourisme, Patrimoine et Culture.....	7 752	-	5 613	9 286	22 651
Transports et Infrastructure.....	6 769	26 720	650	108 400	142 539
<b>Total partiel</b>	<b>12 774 173</b>	<b>26 820</b>	<b>139 411</b>	<b>346 476</b>	<b>13 286 880</b>
Gains du fonds d'amortissement.....	-	-	-	-	207 400
Opérations intercomptes.....	(12 720)	-	(15 425)	(169 939)	(198 084)
<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>12 761 453</b>	<b>26 820</b>	<b>123 986</b>	<b>176 537</b>	<b>13 296 196</b>

**ÉTAT COMPARATIF DES RECETTES AU COMPTE ORDINAIRE PRÉVUES SELON LA PROVENANCE**  
(en milliers de dollars)

	Exercice se terminant le 31 mars		
	2024	2024	2025
	Prévisions	Révisées	Prévisions
<b>Taxes et impôts</b>			
Impôt sur le revenu des particuliers.....	2 261 000	2 320 000	2 440 000
Impôt sur le revenu des sociétés.....	636 200	607 000	690 200
Taxe sur les minéraux métalliques.....	0	0	0
Impôt foncier provincial.....	469 300	464 400	506 500
Taxe de vente harmonisée.....	1 901 600	2 248 200	2 380 900
Taxe sur l'essence et les carburants.....	200 500	200 500	200 000
Taxe sur les produits émetteurs de carbone.....	4 000	0	0
Taxe sur le tabac.....	95 000	80 000	75 000
Taxe sur le pari mutuel.....	500	500	500
Taxe sur les primes d'assurance.....	76 500	86 278	91 255
Taxe sur le transfert de biens réels.....	48 000	48 000	49 000
Taxe sur le capital des corporations financières.....	27 000	48 000	34 500
Droit sur le cannabis.....	13 000	13 000	14 000
Droit sur les produits de vapotage.....	0	0	1 000
Pénalités et intérêts.....	16 000	16 000	16 000
<b>Total partiel - taxes et impôts</b>	<b>5 748 600</b>	<b>6 131 878</b>	<b>6 498 855</b>
Produits de placements.....	225 700	265 747	284 507
Licences et permis.....	165 256	170 921	167 694
Vente de biens et services.....	532 584	567 726	549 634
Redevances.....	70 294	75 538	83 228
Recettes des organismes.....	206 259	208 012	208 946
Amendes et peines.....	6 976	6 276	6 976
Recettes diverses.....	76 107	88 099	78 079
<b>TOTAL - RECETTES DE PROVENANCE INTERNE.....</b>	<b>7 031 776</b>	<b>7 514 197</b>	<b>7 877 919</b>
<b>Subventions inconditionnelles - Canada</b>			
Paievements de péréquation.....	2 631 293	2 631 293	2 897 020
Transfert canadien en matière de santé.....	1 080 543	1 067 692	1 085 445
Transfert canadien en matière de programmes sociaux.....	344 979	340 756	352 406
Autres.....	1 866	1 866	1 866
<b>Total partiel - subventions inconditionnelles - Canada</b>	<b>4 058 681</b>	<b>4 041 607</b>	<b>4 336 737</b>
<b>Subventions conditionnelles - Canada.....</b>	<b>543 316</b>	<b>606 891</b>	<b>559 517</b>
<b>TOTAL - SUBVENTIONS DU CANADA.....</b>	<b>4 601 997</b>	<b>4 648 498</b>	<b>4 896 254</b>
<b>Total partiel</b>	<b>11 633 773</b>	<b>12 162 695</b>	<b>12 774 173</b>
Opérations intercomptes.....	(12 627)	(12 617)	(12 720)
<b>TOTAL - RECETTES AU COMPTE ORDINAIRE.....</b>	<b>11 621 146</b>	<b>12 150 078</b>	<b>12 761 453</b>

**CHARGES TOTALES**  
**2024-2025**  
**(en milliers de dollars)**

<b>MINISTÈRE</b>	<b>COMPTE ORDINAIRE</b>	<b>COMPTE DE CAPITAL</b>	<b>COMPTE À BUT SPÉCIAL</b>	<b>ORGANISMES DE SERVICES SPÉCIAUX</b>	<b>TOTAL</b>
Agriculture, Aquaculture et Pêches.....	48 470	465	-	-	48 935
Assemblée législative.....	47 336	-	-	-	47 336
Autres organismes.....	455 160	-	-	-	455 160
Bureau du Conseil exécutif.....	11 714	-	-	-	11 714
Cabinet du premier ministre.....	1 734	-	-	-	1 734
Développement social.....	1 663 030	17 000	0	-	1 680 030
Éducation et Développement de la petite enfance.....	1 910 758	2 654	64 051	-	1 977 463
Éducation postsecondaire, Formation et Travail.....	750 259	2 200	5 116	5 197	762 772
Environnement et Gouvernements locaux.....	173 374	1 000	41 335	-	215 709
Finances et Conseil du Trésor.....	49 081	-	316	-	49 397
Gouvernement général.....	1 210 131	-	-	-	1 210 131
Justice et Sécurité publique.....	374 842	-	21 138	-	395 980
Opportunités Nouveau-Brunswick.....	46 549	-	-	-	46 549
Ressources naturelles et Développement de l'énergie.....	210 215	32 393	7 125	-	249 733
Santé.....	3 798 167	44 392	1 500	-	3 844 059
Service de la dette publique.....	608 000	-	-	-	608 000
Société d'habitation du Nouveau-Brunswick.....	196 341	38 000	4 450	-	238 791
Société de développement régional.....	80 873	63 700	-	223 235	367 808
Tourisme, Patrimoine et Culture.....	80 680	20 039	5 594	8 522	114 835
Transports et Infrastructure.....	396 466	976 679	1 940	108 400	1 483 485
<b>Dépenses totales</b>	<b>12 113 180</b>	<b>1 198 522</b>	<b>152 565</b>	<b>345 354</b>	<b>13 809 621</b>
Investissement dans les immobilisations corporelles.....	(18 200)	(1 000 660)	-	-	(1 018 860)
Opérations intercomptes.....	(28 145)	-	-	(169 939)	(198 084)
Amortissement des immobilisations corporelles.....	-	-	-	-	662 659
<b>CHARGES TOTALES</b>	<b>12 066 835</b>	<b>197 862</b>	<b>152 565</b>	<b>175 415</b>	<b>13 255 336</b>